



TI MOBZH

ACCOMPAGNER LA MOBILITE

le kit  
**D'AUTOPARTAGE**  
ENTRE PARTICULIERS



# SOMMAIRE

L'autopartage c'est quoi ? 4

Pourquoi se lancer  
dans l'autopartage  
entre particuliers ? 5

Arbre décisionnel : vers  
quelle forme va t-on ? 6

Avec qui je peux faire  
de l'autopartage  
entre particuliers ? 7

Les étapes clés  
de la mise en place 8



# L'autopartage c'est quoi ?

L'autopartage est un système de mise en commun d'un ou plusieurs véhicules entre plusieurs utilisateurs, permettant de répondre à des besoins de mobilité de manière économique, écologique et flexible. Contrairement au covoiturage, l'autopartage se concentre sur l'utilisation partagée d'un véhicule pour des trajets variés, par différents conducteurs.

L'autopartage entre particuliers consiste à partager un ou plusieurs véhicules entre amis, voisins, membres de la famille ou personnes de confiance. Ce modèle repose sur des relations directes entre les utilisateurs, qui s'accordent sur les modalités d'utilisation et de partage des frais (sans bénéficiaires). C'est une option simple et peu coûteuse.

**Actuellement, il n'existe pas d'opérateurs d'autopartage présents à Brest Métropole. Par ailleurs, il existe des solutions de location entre particuliers :**

Getaround ou Turo : ces plateformes impliquent l'utilisation de véhicules appartenant à une société ou une organisation spécialisée dans la mise à disposition de voitures en libre-service. Les particuliers peuvent mettre en location leur propre voiture, facilitant ainsi l'accès à un large parc de véhicules tout en offrant une gestion simplifiée des aspects logistiques et légaux. Ces véhicules peuvent être réservés via une plateforme en ligne, souvent pour des durées courtes ou moyennes.

## CAS PRATIQUES

### Utilisation ponctuelle :

Vous pouvez utiliser un véhicule pour quelques heures pour réaliser des achats ou faire un aller-retour rapide en dehors de la ville.

### Besoin spécifique :

Réserver une voiture plus grande ou spécifique (par exemple, une camionnette pour un déménagement) pour une durée limitée, adaptée à vos besoins immédiats.



## Avantages :

### Flexibilité :

Les utilisateurs peuvent s'organiser librement pour la réservation et l'utilisation du véhicule.

### Économies :

Les frais d'achat, d'entretien et d'assurance sont partagés, ce qui réduit les coûts individuels.

### Convivialité :

Les membres du groupe renforcent leurs liens et les interactions sociales sont favorisées.

### Simplicité :

La proximité entre les membres du groupe permet de s'organiser avec des outils simples.



## Pourquoi se lancer dans l'autopartage entre particuliers ?

Découvrez les bonnes raisons de s'y mettre !



### Réduisez vos dépenses !

En partageant un véhicule, vous divisez les coûts liés à l'achat, à l'entretien, à l'assurance et au stationnement. Plus besoin de déboursier des milliers d'euros chaque année pour posséder une voiture qui reste souvent inutilisée. "En 2022, le Réseau Action Climat l'estime à 4210 € par an, ce qui représente une dépense mensuelle de près de 350€" et ces coûts ne cessent d'augmenter.



### Faites partie de la solution !

L'autopartage, c'est aussi moins de ressources consommées pour la fabrication et l'entretien des véhicules. Vous participez ainsi à la réduction de l'empreinte écologique globale et à la préservation des ressources naturelles. Encore mieux, l'autopartage vous incite à reconsidérer vos habitudes de déplacement et à intégrer d'autres modes de transport plus durables comme la marche, le vélo ou les transports en commun. C'est un outil en plus pour répondre à vos besoins de déplacements tout en décarbonant votre mobilité.



### Faites partie d'un collectif !

L'autopartage vous permet de tisser des nouveaux liens avec vos voisins. C'est une occasion de créer des relations basées sur le partage et l'entraide, de développer une communauté de quartier. Vous contribuez à développer des solutions de mobilité accessible à tous en ville ou en milieu rural. N'hésitez pas à parler de l'autopartage à vos voisins pour proposer un collectif, c'est une occasion supplémentaire d'animer le quartier.

## Exemples

### *Famille A et Famille B :*

La famille A possède deux voitures et propose de partager la seconde avec la famille B, qui n'en avait pas mais en avait besoin occasionnellement. Elles partagent ainsi les frais de cette seconde voiture, permettant à la famille B d'éviter l'achat d'une voiture.

### *Marie et Paul :*

Marie utilise sa voiture principalement pour ses trajets domicile-travail. Paul, qui vit à proximité, utilise la voiture de Marie pour ses courses et ses sorties le week-end, en échange d'une contribution aux frais d'entretien et de carburant.

**Envie de vous lancer ? Découvrez comment vous organiser en page suivante et partagez ce document autour de vous.**



<sup>1</sup> <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2022/10/rac-mobilitedurable-ssembargo.pdf>

# Arbre décisionnel : vers quelle forme va t-on ?

Pour savoir quel type d'autopartage est fait pour vous, suivez cet arbre décisionnel. Répondez aux questions par "oui" ou "non" pour découvrir la solution qui vous convient le mieux.

**1** Avez-vous une voiture que vous pourriez partager ?

**oui** ▶ Allez à la question 2.

**non** ▶ Allez à la question 4.

**2** Souhaitez-vous partager votre propre voiture avec des personnes de votre entourage ?

**oui** ▶ Allez à la question 3.

**non** ▶ Allez à la question 4.

**3** Connaissez-vous des voisins ou amis qui seraient intéressés par l'autopartage ?

**oui** ▶ Vous devriez envisager l'autopartage entre particuliers. Continuez avec la suite de ce guide pour des conseils pratiques.

**non** ▶ Allez à la question 4.

**4** Êtes-vous prêt à rencontrer de nouvelles personnes pour organiser l'autopartage ?

**oui** ▶ Recherchez des groupes d'autopartage locaux, tournez-vous auprès de l'association Ti MOBZH qui enregistrera votre demande pour trouver d'autres auto partageurs. Continuez avec la suite de ce guide pour des informations sur l'autopartage entre particuliers.

**non** ▶ Allez à la question 5.

**5** Préférez-vous utiliser un service d'autopartage de manière autonome et individuelle ? Cherchez-vous une solution flexible pour des utilisations occasionnelles ? Êtes-vous prêt à payer plus cher pour cela ?

**oui** ▶ La location pourrait être la meilleure solution pour vous. Consultez des services de locations entre particuliers comme Turo, Getaround ou des loueurs de voitures.

**non** ▶ C'est pour être le moment d'essayer d'autres mobilités comme le vélo, le covoiturage ou le bus ?

*Bravo ! Vous avez trouvé la solution qui vous convient !*

Si vous optez pour la location entre particuliers avec un opérateur comme Turo ou Getaround, explorez les différentes options disponibles et inscrivez-vous à une plateforme pour commencer à utiliser les véhicules partagés.

Si l'autopartage entre particuliers est pour vous, continuez avec la suite de ce guide pour apprendre comment organiser votre système d'autopartage.

**Vous pouvez aussi vous rapprocher de Brest Métropole pour faire connaître votre besoin au niveau local : [contact@bibus.fr](mailto:contact@bibus.fr)**

# Avec qui je peux faire de l'autopartage entre particuliers ?

L'autopartage entre particuliers est une solution flexible et pratique pour partager l'utilisation d'un véhicule. Mais avec qui pouvez-vous partager votre voiture ? Voici quelques pistes pour trouver les autopartageurs idéaux.

- ➔ Rapprochez vous de l'association Ti MOBZH : elle peut enregistrer votre demande pour vous rapprocher d'autres autopartageurs. Rendez vous sur [www.timobzh.fr](http://www.timobzh.fr) ou scannez le QR code ci-contre.



- ➔ Allez voir vos voisins ! L'autopartage est une excellente occasion de renforcer les liens avec les personnes qui vivent près de chez vous, cela facilite l'organisation et la logistique. Si vous ne connaissez personne, vous pouvez vous rapprocher des acteurs de la métropole qui organisent des rencontres autour de la pratique. Et, pourquoi ne pas créer une annonce à afficher dans vos lieux de vie ? Vous pourrez rencontrer de nouvelles personnes et créer de nouveaux liens de confiance. Demandez à Ti MOBZH des affiches types à personnaliser.

## Exemple

Si comme Elodie et Martin vous avez besoin chacun d'une voiture pour aller travailler la semaine et que votre voisin, qui a fait le choix de ne pas racheter une voiture, en a parfois besoin, alors proposez lui de partager une de vos voitures. Vous lui permettez ainsi de répondre à certains besoins de déplacements tout en faisant des économies.



# Les étapes clés de la mise en place

Pour que votre expérience d'autopartage soit réussie, suivez ces étapes clés. Elles couvrent tout ce que vous devez savoir, des bonnes pratiques à l'assurance, en passant par la gestion des frais et des outils de suivi.

La première étape avant de vous engager dans l'autopartage est d'organiser un temps d'échange avec les futurs co-utilisateurs. Cette réunion vous permet de discuter de vos attentes, de fixer des règles claires et de prévoir comment gérer les éventuels problèmes pour les aborder sans stress.

Besoin d'un coup de main ? Contactez l'association Ti MOBZH : L'association organise régulièrement des ateliers pour structurer des groupes d'autopartages.

Voici les points clés à aborder lors de cette rencontre :

## Échangez sur vos attentes et vos besoins

**Discutez des motivations de chacun :** commencez par partager vos raisons de vous lancer dans l'autopartage. Cela permet de comprendre les priorités et les attentes de chacun.

### Pourquoi souhaitez-vous faire de l'autopartage ?

Pour faire des économies, pour réduire son empreinte carbone, besoin d'un véhicule ponctuellement,...

### Quelles sont vos habitudes de déplacement ?

Trajets domicile-travail, courses, loisirs,...

### Quels sont vos horaires et jours de prédilection pour utiliser le véhicule ?

Utilisation quotidienne, régulière ou seulement le week-end ?

### Utilisation de l'outil numérique ou gestion "manuelle" ?

Ti MOBZH propose de s'appuyer sur le dispositif Coloc'Auto pour une gestion numérique facilitée.

*Clique ici pour en savoir plus*



**Coloc'Auto**  
Voitures en commun entre voisins.e.s

## Organisez les modalités de réservation et d'utilisation

**Fixez un système de réservation :** déterminez comment vous allez gérer les réservations du véhicule pour éviter les conflits et les chevauchements.

### Quel support ?

Calendrier partagé en ligne, Coloc'Auto, tableau dans un espace de vie commun...

### Quels sont les délais pour les réservations ?

Réservation à l'avance, possibilité de réservation de dernière minute...

### Comment gérer les conflits d'usage ? Devons-nous fixer des usages prioritaires ?

Si oui, lequel ?

Priorité pour les trajets professionnels, gestion des urgences ou autre...

## Discutez des modalités de partage des frais

**Clarifiez la répartition des coûts :** Discutez et convenez des modalités de partage des frais pour éviter les malentendus.

### Questions à poser :

Quel système de répartition des frais nous convient le mieux ?

## — OPTIONS DE PARTAGE DES FRAIS —

**Dédommagement ponctuels :** Si vous partagez votre véhicule avec des connaissances et que vous ne ressentez pas le besoin de calculer précisément les dépenses vous pouvez décider de dédommager ponctuellement le propriétaire du véhicule (Un petit service, des chocolats, prêter votre taille haie, etc). Si ce système convient à tous, c'est le plus simple.

### Calculer les coûts totaux du véhicule et les répartir en fonction des kilomètres parcourus :

↳ Distinguer les coûts fixes, répartis à part égal, des coûts variables, répartis par kilomètres

↳ Pour le barème kilométrique, de nombreuses répartitions sont possibles, construisez la vôtre en fonction de vos besoins.

Répartition au kilomètre : Les frais de carburant, d'entretien et d'assurance peuvent être répartis en fonction des kilomètres parcourus par chaque utilisateur.

- utiliser un barème prédéterminé (une voiture revient en moyenne à 0,34€/km) Puisque les péages et le stationnement sont payés directement par chaque conducteur, on peut prendre un barème légèrement inférieur pour la comptabilité de l'autopartage, par exemple 0,32 € par km pour une voiture de taille moyenne. Pour une petite voiture, le barème peut être plus faible.
- calculer chaque année le prix de revient réel de la voiture et ajuster la part de contribution de chacun en fonction de l'utilisation du véhicule.



### Exemple

Cette année, nous avons fait au total 13 500 km et la voiture nous a coûté 4 213€.

Chacun paie donc  $4\,213\text{€}/13\,500 = 0,31\text{€}$  par km effectué

**Fonds commun :** Créez un fonds commun pour couvrir les dépenses imprévues et les coûts de maintenance. Il peut être sous forme de caution récupérable et / ou sous forme de contribution annuelle ou mensuelle pour maintenir un fond de trésorerie suffisant que vous fixez ensemble. Ce montant peut être relativement engageant, quelques centaines d'euros, pour rassurer le propriétaire du véhicule.

**Comment allez-vous partager les frais de carburant et d'entretien ?**

Répartition au kilomètre, cotisation mensuelle...

**Suivi des kilomètres :** Utilisez un carnet de bord ou une application pour enregistrer les kilomètres parcourus.

**Déclaration des frais :** Les membres déclarent régulièrement leurs dépenses pour le carburant et l'entretien du véhicule.

**Comment allez-vous gérer les frais de stationnement ou de péages ?**

Partage équitable, prise en charge par l'utilisateur concerné...

**Comment allez-vous financer les réparations et l'entretien ?**

Fonds commun, contribution ponctuelle...

**Établissez des règles de communication et de fonctionnement**

**Définissez les règles de base :**

Quels sont les canaux de communication ?  
Groupe WhatsApp, SMS, Signal...

**Doit-on se réunir pour discuter du fonctionnement du partage ?**

De façon régulière, trimestriellement, seulement en cas de besoin ou à la demande d'un auto-partageur.

**Comment allez-vous gérer les annulations ou les changements de dernière minute ?**

Notification obligatoire ou non ?

**Qui s'occupe de l'entretien et de la gestion collective du véhicule ?**

Le propriétaire reste seul en charge de l'entretien et des réparations, la responsabilité est partagée (propriété via une association ?) avec des rôles de référents (trésoriers, mécanique, animation du groupe) qui tournent ?

**Quelles sont les conditions pour utiliser le véhicule et rendre le véhicule ?**

État du véhicule, niveaux de carburant

**Comment allons-nous suivre et déclarer les kilomètres et les dépenses ?**

Avec un carnet de bord numérique ou physique dans le véhicule...

**Où doit-on laisser la voiture ?**

Place dédiée chez un partageur, dans la rue, mise à disposition par la métropole, à chaque utilisation l'autopartageur communique l'emplacement du véhicule. Comment se passe le partage des clés ?

**Double des clés (onéreux), boîte à clés ou échange des clés**

**Devenir du groupe (croissance, stable, essaimage) ?**

**Comment gérer les départs et intégrer de nouveaux membres ?**

## Assurer votre véhicule

Assurer correctement un véhicule pour l'autopartage entre particuliers est essentiel pour garantir la sécurité de tous les utilisateurs et protéger les intérêts du propriétaire. En prenant les mesures nécessaires pour ajuster votre assurance et en comprenant les implications pour votre bonus-malus, vous pouvez partager en toute tranquillité.

Avant de mettre votre véhicule en autopartage, prenez contact avec votre compagnie d'assurance pour discuter des points clés à vérifier :

**Clause de prêt de volant :** Avant de partager votre véhicule, vérifiez la clause de prêt de volant sur le contrat d'assurance actuel du propriétaire. Cette clause précise si le véhicule peut être prêté à des tiers et dans quelles conditions. Certaines assurances peuvent exclure les conducteurs non nommés ou imposer des restrictions strictes. Attention en cas d'accident par un conducteur occasionnel, les prises en charge de l'assurance sont limitées.

**Assurance multiconducteur :** Assurez-vous que votre assurance autorise plusieurs conducteurs et qu'elle n'est pas limitée à un seul conducteur exclusif. Une assurance multiconducteur permet à plusieurs personnes de conduire le véhicule, ce qui est essentiel pour l'autopartage.

➔ **Si vous souhaitez être informé des différentes options, prenez contact avec l'association Ti MOBZH.**

## Risques pour le bonus-malus du propriétaire

Un aspect important à prendre en compte est l'impact potentiel sur le bonus-malus du propriétaire. En cas d'accident, même si un autre conducteur est responsable, c'est le propriétaire du véhicule qui verra son bonus-malus affecté. Cela peut entraîner une augmentation de la prime d'assurance et des conséquences financières à long terme. Pour gérer ce risque, envisagez les options suivantes :

**Accord avec les auto-partageurs :** Calculez l'impact potentiel d'un sinistre sur le malus et discutez avec tous les utilisateurs des implications financières. Établissez un accord clair avec les utilisateurs sur la gestion des sinistres et des coûts associés.

**Fonds de garantie :** Créez un fonds commun pour couvrir les réparations mineures et éviter de déclarer les sinistres à l'assureur, ce qui permet de protéger le bonus-malus.

**Actuellement, trois associations pratiquent l'autopartage dans la région : Les Partageurs et Carambole à Brest, ainsi que Les Écopartageurs d'ici et d'ailleurs au Relecq-Kerhuon.**

**Assurance pour les associations :** Si vous envisagez de créer une association pour gérer l'autopartage vous pouvez assurer le véhicule au nom de l'association. Ces assurances peuvent offrir des couvertures spécifiques pour les véhicules partagés et faciliter la gestion des sinistres et des responsabilités. Cela permet de partager la responsabilité en cas d'accident, l'assurance étant prise au nom de l'association, et d'accéder à des soutiens publics.

**Assurances temporaires :** Si vous souhaitez bénéficier d'une couverture complète quand vous prêtez votre véhicule, il est également possible de souscrire à une assurance journalière. Cartage (<https://www.cartage.club/>) est une plateforme spécialisée dans l'assurance temporaire journalière et offre une couverture complète. Elle prend en charge les franchises, sur-franchises et le malus, idéale pour des trajets occasionnels de moyenne ou longue distance.

## Préparez-vous à gérer les problèmes et les urgences

Anticipez et prévoyez comment gérer les accidents, les pannes et les conflits pour assurer une gestion sereine du véhicule.

- **Que faire en cas d'amendes ?**
- **Quelle tolérance avons nous quant aux règles que nous nous sommes fixées ?**
- **Comment allez-vous résoudre les conflits ou désaccords ?**



## Formalisez les accords

**Rédigez un contrat ou une charte d'autopartage** : Il est utile de formaliser vos accords par écrit pour garantir une base commune de référence.

**Quels sont les engagements de chaque utilisateur sur l'entretien et la gestion des réservations ?**

**Comment allez-vous gérer l'entrée et la sortie des membres ?**

Période d'essai, conditions de retrait...

**Quels sont les critères pour ajouter de nouveaux utilisateurs ?**

Validation par le groupe, compatibilité des usages...

**En organisant cette première rencontre et en abordant ces questions clés, vous posez les bases d'un système d'autopartage entre particuliers qui est à la fois efficace, équitable et adaptable aux besoins de chacun.**

### Exemple

Lors de leur première rencontre, Sophie et ses voisins ont discuté de leurs besoins en mobilité. Ils ont décidé d'utiliser un calendrier partagé pour gérer les réservations et de mettre en place un fonds commun pour couvrir les frais d'entretien. Ils ont aussi prévu une réunion trimestrielle pour évaluer le fonctionnement et ajuster les règles si nécessaire.



**Prêt à vous lancer ? Organisez votre première rencontre en vous aidant de ce kit !**

## Je veux me lancer sur Brest Métropole, comment faire ?

Avant de vous lancer vous pouvez vous renseigner auprès d'acteurs associatifs pour vous accompagner dans vos démarches. L'association Ti MOBZH porte en partenariat avec Coloc'Auto un projet d'accompagnement en complément à ce que vous pouvez trouver sur ce guide.

### Annuaire détaillé de l'autopartage sur Brest Métropole

<b>Ti MOBZH</b>	Ti-MOBZH@protonmail.com	Accompagnement personnalisé
<b>Les Partageurs</b>	contact@lespartageurs.bzh	Association réalisant de l'autopartage
<b>Carambole</b>	carambol@17b.infini.fr	Association réalisant de l'autopartage
<b>Les Écopartageurs d'ici et d'ailleurs</b>	lesecopartageurs@gmail.com	Association réalisant de l'autopartage
<b>Brest Métropole</b>	mobilités@brest-metropole.fr	Pour l'attribution du label autopartage pouvant donner droit à des places de parking

**Découvrez une mobilité partagée et durable avec ce kit d'autopartage !**

**Adoptez une solution simple, écologique et économique pour vos déplacements. Ce kit contient tout ce dont vous avez besoin pour organiser, gérer et promouvoir des initiatives d'autopartage dans votre communauté.**

## **Pourquoi l'autopartage ?**

Réduisez votre empreinte carbone.

Diminuez les coûts de transport.

Renforcez les liens sociaux au sein de votre quartier ou entreprise.

## **Soutenez notre mission !**

Notre association Ti MOBZH œuvre pour un avenir plus respectueux de l'environnement grâce à des projets innovants de mobilité durable. En faisant un don, vous contribuez à rendre ces solutions accessibles au plus grand nombre.

Un geste, un impact.

Scannez le QR code ci-contre ou rendez-vous sur notre site **[www.timobzh.fr](http://www.timobzh.fr)** pour faire un don. Ensemble, accompagnons les changements pour décarboner les mobilités quotidiennes en Bretagne.



*Les dons aux associations ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable.*

